ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Normes de formation par l'apprentissagŜ

Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

Code de métier : 451A

Date d'élaboration : novembre 2006

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement de sa formation.

TABLE DES MATIÈRES PAGE

Profil de l'analyse des compétences 2
Préface 6
Définitions 7
Directives importantes à l'intention des apprentis ou des apprenties 9
Directives importantes à l'intention des employeurs et des superviseurs ou formateurs 9
Avis et déclaration sur la collecte de renseignements personnels 10
Rôles et responsabilités des apprentis, des employeurs et des superviseurs ou formateurs 11
Attestation de compétences 13

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

4315.0 Se protéger et protéger les autres 14
4316.0 Préparer le travail 18
4317.0 Ériger des colombages d'acier extérieurs et installer du revêtement 20
4318.0 Ériger des colombages d'acier de faible épaisseur et installer du revêtement pour la construction d'habitations 23
4319.0 Installer des systèmes de revêtement de puits 25
4320.0 Installer des isolants thermiques, des isolants acoustiques et des coupe-feu 27
4321.0 Installer des cloisons et de la fourrure 30
4322.0 Installer des lattes 33
4323.0 Installer des panneaux muraux secs 35
4324.0 Installer des formes moulées, des formes coulées et du verre formé 37
4325.0 Installer des systèmes de plafond 39
4326.0 Installer des faux planchers 41
4327.0 Ériger des cloisons démontables 43
4328.0 Enrober l'amiante 45

Dossier de l'apprenti ou de l'apprentie 47
Attestation de fin d'apprentissage 50

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES - 451A
Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES **4315.0**	Respecter les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires 4315.01	Signaler les dangers 4315.02	Porter et entretenir le matériel de protection individuelle approuvé 4315.03	Faire preuve d'ordre 4315.04	Travailler en respectant ses limites physiques 4315.05
	Utiliser et entretenir des outils et du matériel à main et motorisés 4315.06	Pratiquer les procédures d'évacuation en cas d'incendie 4315.07	Donner les premiers soins de base et la réanimation cardio-respiratoire (RCR) 4315.08	Installer des échafaudages volants et suspendus 4315.09	Porter un harnais de sécurité approuvé et y attacher un filin de secours 4315.10
	Assurer une ventilation suffisante pendant le soudage et l'application d'adhésifs 4315.11	Entreposer les bouteilles de soudage 4315.12			

PRÉPARER LE TRAVAIL **4316.0**	Lire et interpréter les bleus et les spécifications du tracé des travaux et les utiliser 4316.01	Communiquer avec des gens d'autres métiers 4316.02	Vérifier et organiser le matériel 4316.03	Repérer ou établir les lignes de référence et les élévations et travailler à partir de celles-ci 4316.04	Choisir, utiliser et entretenir les outils et le matériel approuvés 4316.05
	Choisir et utiliser des ordinateurs 4316.06				

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER EXTÉRIEURS ET INSTALLER DU REVÊTEMENT **4317.0**	Marquer l'emplacement des murs extérieurs 4317.01	Marquer l'emplacement et installer des portes et des fenêtres 4317.02	Couper et installer du revêtement extérieur 4317.03	Fabriquer et installer des sections sur le chantier 4317.04	Installer des panneaux et des fermes (trusses) fabriqués à l'extérieur du chantier 4317.05
	Préparer et utiliser du matériel de soudage électrique 4317.06	Choisir et utiliser des électrodes précises 4317.07			
ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER DE FAIBLE ÉPAISSEUR ET INSTALLER DU REVÊTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS **4318.0**	Installer la charpente de plancher 4318.01	Ériger et installer des murs 4318.02	Utiliser des techniques de construction éconergétiques 4318.03	Construire et installer des toits de pente égale 4318.04	Construire et installer des toits de pente inégale 4318.05
	Installer des fermes (trusses) préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier 4318.06				
INSTALLER DES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT DE PUITS **4319.0**	Choisir les composants métalliques convenant à des installations précises 4319.01	Marquer l'emplacement et installer des composants 4319.02	Calfeutrer le périmètre et les joints 4319.03	Installer des panneaux de finition extérieurs 4319.04	
INSTALLER DES ISOLANTS THERMIQUES, DES ISOLANTS ACOUSTIQUES ET DES COUPE-FEU **4320.0**	Choisir les isolants thermiques, les isolants acoustiques et les coupe-feu requis 4320.01	Choisir les méthodes de fixation 4320.02	Installer des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique 4320.03	Installer des pare-vapeur 4320.04	Sceller des pare-vapeur 4320.05
	Installer des systèmes coupe-feu 4320.06	Marquer l'emplacement, fabriquer et installer divers types de chicanes (baffles) 4320.07			

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
INSTALLER DES CLOISONS ET DE LA FOURRURE **4321.0**	Marquer les dimensions et l'emplacement des cloisons 4321.01	Fixer des lisses de planchers et de plafonds 4321.02	Choisir des cadres de métal de âmes creuses pour portes et fenêtres 4321.03	Aplomber et mettre à niveau 4321.04	Installer des cadres de métal de âmes creuses 4321.05
	Installer des raidisseurs et des entretoises 4321.06	Appliquer le fond de clouage 4321.07	Marquer l'emplacement et installer de la fourrure 4321.08		
INSTALLER DES LATTES **4322.0**	Installer divers types de profilés 4322.01	Installer tiges (hangers) et des tirants (ties) 4322.02	Installer de la fourrure et des profilés porteurs 4322.03	Choisir, mesurer et installer des lattes 4322.04	Installer des accessoires de lattage 4322.05
INSTALLER DES PANNEAUX MURAUX SECS **4323.0**	Choisir les panneaux de revêtement de dimensions adéquates 4323.01	Établir le point de départ pour l'application des panneaux de revêtement 4323.02	Marquer l'emplacement et installer des panneaux muraux secs à revêtement de plomb ou de protection contre les rayons X 4323.03	Installer des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes 4323.04	Installer une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première 4323.05
	Installer des garnitures 4323.06	Calfeutrer des colombages, des coutures, des joints et des rails 4323.07			
INSTALLER DES FORMES MOULÉES, DES FORMES COULÉES ET DU VERRE FORMÉ **4324.0**	Choisir une méthode de fixation et de suspension 4324.01	Placer de la fourrure pour installer des formes coulées 4324.02	Installer des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé 4324.03		

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
INSTALLER DES SYSTÈMES DE PLAFOND **4325.0**	Déterminer et choisir un type de plafond et ses composants 4325.01	Choisir et installer des dispositifs de fixation et des tiges (hangers) 4325.02	Installer des ossatures pour plafonds suspendus 4325.03	Choisir et installer des coffrages d'interruption suspendus et des sous-faces 4325.04	Installer des panneaux muraux secs, des panneaux acoustiques et d'autres matériaux précis 4325.05
	Fabriquer et installer des panneaux d'accès 4325.06	Marquer l'emplacement et installer des tasseaux, de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus 4325.07			
INSTALLER DES FAUX PLANCHERS **4326.0**	Établir la disposition de faux planchers 4326.01	Aligner des piédestaux métalliques réglables 4326.02	Installer et fixer des coulisseaux de grille métallique entre les piédestaux 4326.03	Couper et installer des panneaux pour faux planchers dans la grille 4326.04	Mesurer, couper et coller des plinthes en vinyle moulées 4326.05
	Installer et fixer solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués 4326.06				
ÉRIGER DES CLOISONS DÉMONTABLES **4327.0**	Préparer le travail 4327.01	Installer des lisses préfinies 4327.02	Marquer l'emplacement et installer des cadres pour les ouvertures non finies 4327.03	Installer des panneaux préfinis 4327.04	Installer des composants, des moulures et des accessoires 4327.05
ENROBER L'AMIANTE **4328.0**	Détecter la présence d'amiante et en aviser les autorités 4328.01	Se protéger et protéger les autres des dangers liés à l'amiante 4328.02	Enlever tout matériau en amiante lâche ou écaillé 4328.03	Enrober des poutres et des surfaces 4328.04	Nettoyer les surfaces 4328.05
	Exécuter les procédures de nettoyage personnel requises 4328.06				

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PRÉFACE

La Direction de la formation en milieu de travail du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé cette norme de formation en association avec le comité sectoriel provincial et en consultation avec des représentants de l'industrie. Ce document vise à servir de guide aux apprentis, aux superviseurs ou aux formateurs ainsi qu'aux employeurs relativement aux exigences en matière de formation et d'accréditation, et à attester l'achèvement de la formation.

Ce document de formation est le seul dossier où est consigné le rendement des apprentis.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié, sauf dans le cas d'une compétence facultative (zone ombrée).

Il appartient aux apprentis ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs de prendre soin de ce document. En apposant leur signature au bas d'une compétence, les superviseurs ou les formateurs et les apprentis confirment que ces derniers ont démontré avoir acquis cette compétence.

Cette norme de formation a été élaborée spécialement pour documenter l'acquisition, par les apprentis, des compétences liées à ce métier.

Veuillez noter que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme. À partir du 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sera responsable du développement et de l'entretien de ces normes. L'Ordre reportera les normes actuelles sans modifications.
Puisque les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme ont été préparées en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métiers (LQPAGM) ou la Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (LARP), il se peut que les définitions qui apparaissent dans ces normes ne soient plus précises et ne reflètent pas la nouvelle Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage (LOMOA). Ces définitions seront mises à jour prochainement par l'Ordre des métiers.
Pour vous renseigner sur l'Ordre, consultez le site de l'Ordre des métiers (http://www.ordredesmetiers.ca/).
Pour obtenir plus d'information sur LOMOA et les règlements, visitez : http://www.ordredesmetiers.ca/qui-sommes-nous/loi-et-reglements .

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DÉFINITIONS

Attestation de compétences
Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain ou de l'employeur officiel.

Certificat d'apprentissage
Accréditation remise aux personnes ayant démontré qu'elles ont terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification professionnelle
Accréditation remise aux personnes ayant obtenu la note de passage à l'examen du certificat de qualification professionnelle pour leur métier.

Comité sectoriel (CS) en vertu de la LARP et Comité consultatif provincial (CCP) en vertu de la LQPAGM
En vertu de la LARP et de la LQPAGM, le ministre peut créer un comité provincial relatif à un métier ou à un groupe de métiers qui le conseillera sur l'établissement et le fonctionnement de programmes de formation par l'apprentissage et de qualification professionnelle.

Compétence
Compétence décrite dans la norme de formation (remarque : il s'agit d'une seule compétence et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectif général de rendement dans la norme de formation et dont fait partie la compétence).

Compétence
Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter de façon répétée et sans aide une tâche en milieu de travail conformément à la norme de formation ou au sommaire de la formation.

Ensemble de compétences
Groupe de compétences énoncé dans la norme de formation (remarque : peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement).

Facultatif
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont l'acquisition n'a pas besoin d'être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme, mais qui peut faire l'objet de questions à l'examen du certificat de qualification.

Formateur
Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation non obligatoire, une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou encore, une personne considérée comme telle.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Gens de métier ou bien personnes considérées comme telles
Personnes ayant acquis les connaissances et les compétences relatives à un métier, à une autre profession ou à un corps de métier, ces connaissances étant attestées par les autorités provinciales ou territoriales.

LARP
Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle

LQPAGM
Loi de 1998 sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier

Norme de formation
Document ayant été rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent les compétences que l'apprenti ou l'apprentie doit posséder pour bien exercer le métier, ainsi que les normes en vigueur pour chacune de ces compétences. En utilisant ce document, les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Objectif général de rendement (ensemble de compétences acquises en milieu de travail)
Ensemble de compétences comprenant tous les objectifs de rendement ayant trait à cet ensemble.

Obligatoire
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Parrain ou bien employeur
Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'un apprenti ou une apprentie reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, une autre profession ou un ensemble de compétences, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé par le directeur ou la directrice.

Parrain ou employeur officiel
Parrain ou employeur signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain ou l'employeur doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que le comité consultatif provincial (CCP) ou le comité sectoriel (CS) a désignés comme étant essentiels au métier en question.

Profil de l'analyse des compétences
Document qui résume les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles dont l'acquisition doit être démontrée.

Signature
Signature du parrain ou bien de l'employeur officiel, ou encore d'une personne désignée comme son signataire autorisé, attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Superviseur ou superviseure
Personne qui surveille l'exécution d'une tâche ou les actions ou le travail des autres.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DIRECTIVES IMPORTANTES

À l'intention des apprentis ou des apprenties

1. À la fin du contrat d'apprentissage ou lorsque l'apprenti ou l'apprentie cesse d'être au service de l'employeur, toutes les compétences ou tous les ensembles de compétences acquis doivent être attestés par la signature, accompagnée de la date, de l'apprenti ou de l'apprentie et du parrain ou de l'employeur.

2. L'apprenti ou l'apprentie est tenu d'informer le Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, des changements suivants :

   - changement d'adresse de l'employeur;
   - changement de nom ou d'adresse de l'apprenti ou de l'apprentie;
   - changement d'employeur.

3. L'employeur actuel doit remplir et signer l'attestation de compétences et la remettre au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, lorsque toutes les clauses du contrat d'apprentissage ou de formation ont été exécutées.

4. L'attestation de fin d'apprentissage et la norme de formation remplie et signée (le présent document) doivent être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle.

À l'intention des employeurs et des superviseurs ou formateurs

La norme de formation détermine les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant.

Ces normes de formation ont été rédigées sous forme d'énoncés concis qui décrivent les compétences que l'apprenti ou l'apprentie doit posséder pour bien exercer le métier, ainsi que les normes en vigueur pour chacune de ces compétences. Cela signifie qu'il ou elle doit être capable d'exécuter constamment une tâche conformément à la norme requise.

En utilisant la présente norme de formation, les superviseurs ou les formateurs pourront s'assurer que l'apprenti ou l'apprentie acquiert les compétences nécessaires à son métier.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence complétée en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Les employeurs qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition successive de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature et en indiquant la date à la fin de chaque ensemble de compétences.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. En tout temps au cours de votre apprentissage, on pourrait vous demander de montrer ce livret Normes de formation par l'apprentissage au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. À la fin de votre programme d'apprentissage, on vous demandera de communiquer au ministère le Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie dûment signé. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario, mais aussi pour confirmer l'achèvement de votre apprentissage et vous délivrer un certificat d'apprentissage.

2. Le ministère communiquera à l'Ordre des métiers de l'Ontario des renseignements sur l'achèvement de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage, l'Ordre ayant besoin de ces renseignements pour remplir ses responsabilités.

3. Le ministère recueille, utilise et communique vos renseignements personnels en vertu de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage.

4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
3, rue Bloor Est, 2e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
Service ATS : 1 866-533-6339 ou 416 325-4084.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES APPRENTIS, DES EMPLOYEURS ET DES SUPERVISEURS OU FORMATEURS

Apprenti ou apprentie « L'apprentissage est une formation en milieu de travail. »

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez vos normes de formation du métier comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Discutez de votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre employeur, votre syndicat ou votre parrain.
- Apprenez quels outils sont exigés dans votre métier et sachez comment les utiliser.
- Posez des questions sur ce que vous ne comprenez pas. Il s'agit là d'un geste essentiel de l'apprentissage.
- Parlez à votre employeur de la formation dont vous estimez avoir besoin.
- Démontrez votre enthousiasme et faites preuve de bonnes habitudes de travail.
- Assurez-vous que votre superviseur ou votre formateur et vous-même apposez vos signatures dès que vous démontrez avoir fait l'acquisition d'une compétence ou d'un ensemble de compétences.

Employeur « La formation est un investissement. »

- Faites toujours preuve d'habitudes de travail efficaces et sécuritaires, pour servir d'exemple aux apprentis. Ils peuvent prendre rapidement de mauvaises habitudes.
- Attestez la réussite en signant les compétences ou les ensembles de compétences.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Proposez des expériences de formation pratiques englobant tous les ensembles de compétences.
- Encouragez une bonne éthique du travail qui appuie la formation tout en minimisant les pertes de productivité.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez ou récompensez l'excellence du rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le superviseur ou la superviseure, ou bien le formateur ou la formatrice, à l'élaboration du plan d'apprentissage.
- Servez-vous de la norme de formation pour le suivi et les évaluations régulières du rendement.
- Choisissez un superviseur ou une superviseure ou bien un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Incitez le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis le degré de compétence requis.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un superviseur ou d'une superviseure ou bien d'un formateur ou d'une formatrice qualifié et d'un abord facile.
- Exposez l'apprenti ou l'apprentie à toutes les compétences énoncées dans la norme de formation.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Superviseur ou formateur

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Traitez les apprentis et les apprenties équitablement et avec respect.
- Servez-vous de la norme de formation comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant la présente norme de formation, les superviseurs ou les formateurs pourront s'assurer que l'apprenti ou l'apprentie acquiert les compétences nécessaires à son métier.
- Examinez la norme de formation avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Répondez entièrement à toutes les questions.
- Faites preuve de patience. Expliquez ce qui doit être fait comme travail, montrez comment il faut le faire et laissez ensuite l'apprenti ou l'apprentie accomplir la tâche.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Signez les énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré en avoir fait l'acquisition.

Suggestions pour évaluer les progrès de l'apprenti ou de l'apprentie en milieu de travail

- Observez l'apprenti ou l'apprentie tous les jours.
- Donnez une rétroaction constructive pour bâtir la confiance.
- Donnez au superviseur ou à la superviseure ou bien au formateur ou à la formatrice le temps nécessaire pour enseigner et démontrer les compétences.
- Agissez rapidement dès qu'un problème survient.
- Faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice, ainsi que l'employeur.
- Utilisez la norme de formation comme point de référence pour déterminer le niveau de compétence de l'apprenti ou de l'apprentie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

FORMATION	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ	
		Nom (en lettres moulées)	Signature
4315.0	SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES		
4316.0	PRÉPARER LE TRAVAIL		
4317.0	ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER EXTÉRIEURS ET INSTALLER DU REVÊTEMENT		
4318.0	ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER DE FAIBLE ÉPAISSEUR ET INSTALLER DU REVÊTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS		
4319.0	INSTALLER DES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT DE PUITS		
4320.0	INSTALLER DES ISOLANTS THERMIQUES, DES ISOLANTS ACOUSTIQUES ET DES COUPE-FEU		
4321.0	INSTALLER DES CLOISONS ET DE LA FOURRURE		
4322.0	INSTALLER DES LATTES		
4323.0	INSTALLER DES PANNEAUX MURAUX SECS		
4324.0	INSTALLER DES FORMES MOULÉES, DES FORMES COULÉES ET DU VERRE FORMÉ		
4325.0	INSTALLER DES SYSTÈMES DE PLAFOND		
4326.0	INSTALLER DES FAUX PLANCHERS		
4327.0	ÉRIGER DES CLOISONS DÉMONTABLES		
4328.0	ENROBER L'AMIANTE		

NOTE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES INSCRITS DANS LES ZONES OMBRÉES

- Les objectifs et les compétences figurant dans les zones ombrées, le cas échéant, sont facultatifs. Il n'est **pas** nécessaire d'en faire la démonstration ni de les signer pour réussir la partie apprentissage en milieu de travail.
- Les résultats d'apprentissage du programme d'études couvriront toutes les compétences, qu'elles figurent dans les zones ombrées ou non.
- L'examen du certificat de qualification professionnelle vise l'ensemble du métier et peut porter sur les compétences figurant dans les zones ombrées.

4315.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Se protéger et protéger les autres en respectant les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires, en signalant les dangers, en portant et en entretenant le matériel de protection individuelle approuvé, en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail, en respectant ses limites physiques, en utilisant et en entretenant des outils et du matériel à main et motorisés, en pratiquant les méthodes d'évacuation en cas d'incendie, en donnant les premiers soins de base et la réanimation cardio-respiratoire (RCR), en installant des échafaudages volants et suspendus, en portant un harnais de sécurité approuvé, en assurant une ventilation suffisante et en entreposant les bouteilles de soudage.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4315.01 **Respecter les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires** telles que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE), la *Loi sur la sécurité dans la construction* et le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT) et ce, pour tous les lieux de travail, en relevant les lois appropriées et en les appliquant aux procédures de travail.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.02 **Signaler les dangers** rapidement au superviseur ou au représentant en santé et en sécurité et vérifier de nouveau que le danger a été écarté, de manière à protéger les personnes des blessures et à éviter la contamination de l'environnement conformément au *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE), aux directives des fabricants, aux procédures et politiques de l'entreprise ainsi qu'à toute autre loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4315.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES (suite)

4315.03 **Porter et entretenir le matériel de protection individuelle approuvé**, y compris un respirateur, des gants, des vêtements appropriés, des lunettes de protection, des bottes, un casque et du matériel de protection contre les chutes afin d'éviter toute blessure ou maladie, en s'assurant que l'ajustement est approprié et qu'une protection optimale est offerte à la personne qui le porte pour accomplir une tâche précise conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques de l'entreprise et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.04 **Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en organisant efficacement les outils, le matériel et les matériaux, en enlevant les déchets, en gardant les endroits passants dégagés et en nettoyant les outils de manière à éviter les blessures et à améliorer l'efficacité conformément aux politiques et procédures du lieu de travail.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.05 **Travailler en respectant ses limites physiques**, en prenant la posture appropriée pour se plier, pour soulever ou pour transporter des charges lourdes ou pour gravir une surface inclinée avec celles-ci, de manière à conserver à un minimum l'effort physique imposé au dos, aux épaules et aux bras conformément aux directives des fabricants ainsi qu'aux politiques et procédures du lieu de travail.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.06 **Utiliser et entretenir des outils et du matériel à main et motorisés** y compris, sans toutefois s'y limiter, des tournevis électriques, des marteaux, des tournevis, des pinces, des perceuses et des scies, en décidant quel outil convient à la tâche, en choisissant l'outil et les composants requis, en les essayant, en les utilisant pour le travail, et en réparant ou en remplaçant les pièces ou en mettant hors service les outils endommagés, de sorte que les outils soient utilisés pour les fins auxquelles ils ont été prévus et qu'ils soient maintenus dans un état sécuritaire et fonctionnel.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4315.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES (suite)

4315.07 **Pratiquer les méthodes d'évacuation en cas d'incendie**, notamment en choisissant et en utilisant le matériel d'extinction convenant à un type d'incendie précis et en s'assurant que l'incendie est éteint et circonscrit conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et aux plans d'évacuation en cas d'incendie, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi qu'à toute autre loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.08 **Donner les premiers soins de base et la réanimation cardio-respiratoire (RCR)**, en s'assurant d'appliquer efficacement les procédures prescrites jusqu'à l'obtention d'une assistance médicale conformément aux procédures et politiques du lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.09 **Installer des échafaudages volants et suspendus**, y compris des plates-formes élévatrices motorisées, conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction*, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi qu'à toute autre loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.10 **Porter un harnais de sécurité et y attacher un filin de secours** afin d'éviter les chutes et les blessures connexes conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction*, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à toute autre loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4315.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES (suite)

4315.11 Assurer une ventilation suffisante pendant le soudage et l'application des adhésifs afin d'éviter les dangers pour la santé et l'environnement conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction,* à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à toute autre loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4315.12 Entreposer les bouteilles de soudage afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction,* à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à toute autre loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4316.0 PRÉPARER LE TRAVAIL

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Préparer le travail en lisant et en interprétant les bleus et les spécifications du tracé des travaux et en les utilisant, en communiquant avec des gens d'autres métiers, en vérifiant et en organisant le matériel, en repérant ou en établissant les lignes de référence et les élévations et en travaillant à partir de celles-ci, en choisissant, en utilisant et en faisant l'entretien des outils et du matériel approuvés et en choisissant et en utilisant des ordinateurs.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4316.01 **Lire et interpréter les bleus et les spécifications du tracé des travaux et les utiliser**, notamment en utilisant adéquatement les matériaux, les dimensions et l'emplacement, en décidant des charpentes et de l'espace adéquats, en vérifiant les bleus des autres corps de métiers pour les services du bâtiment et en dressant le calendrier des travaux conformément au cahier des charges, aux codes du bâtiment et aux procédures et politiques de l'entreprise.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4316.02 **Communiquer avec des gens d'autres métiers** en consultant les personnes appropriées, notamment les contremaîtres, de sorte que chacun puisse exécuter son travail de manière efficace et en s'assurant que toute l'information transmise est claire, concise et précise conformément aux politiques et procédures de l'entreprise.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4316.03 **Vérifier et organiser les matériaux** à l'aide d'un ruban à mesurer ou d'une calculatrice en consultant les étiquettes pour obtenir l'information sur le type, les dimensions et la quantité de matériaux en stock, pour les empiler et les placer où ils seront utilisés sans encombrer la zone, et pour manipuler et entreposer le matériel comme le vinyle, le placoplâtre et les tuiles sans entraver son travail ni celui des autres corps de métier conformément au cahier des charges, au code du bâtiment ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4316.0 PRÉPARER LE TRAVAIL (suite)

4316.04 Repérer ou établir les lignes de référence et les élévations et travailler à partir de celles-ci en utilisant un théodolite, un niveau laser, un ruban à mesurer, un niveau d'eau, une ligne sèche, une échelle ou un échafaudage et un cordeau traceur, en marquant le plancher ou le plafond, en vérifiant de nouveau pour s'assurer de la précision et en dressant les lignes des travaux à partir des marques et des lignes de référence conformément aux directives des fabricants, aux spécifications des travaux et aux politiques et procédures de l'entreprise.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4316.05 Choisir, utiliser et entretenir les outils et le matériel approuvés comme les outils à main, les outils motorisés, les plates-formes élévatrices motorisées et les échafaudages, en décidant quel outil convient à la tâche, en choisissant l'outil et les composants requis, en les essayant, en les utilisant pour le travail et en réparant ou en remplaçant les pièces de sorte que les outils soient utilisés pour les fins auxquelles ils ont été prévus et qu'ils soient maintenus dans un état sécuritaire et fonctionnel conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'Association canadienne de normalisation, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi qu'à toute autre loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4316.06 Choisir et utiliser des ordinateurs pour accéder aux bleus, aux spécifications, aux documents de référence, aux formulaires et aux lettres à distribuer conformément aux exigences de l'employeur et du métier.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4317.0 ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER EXTÉRIEURS ET INSTALLER DU REVÊTEMENT

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Ériger des colombages d'acier extérieurs et installer du revêtement en marquant l'emplacement des murs extérieurs, en marquant l'emplacement et en installant des portes et des fenêtres, en coupant et en installant du revêtement extérieur, en fabriquant et en installant des sections sur le chantier, en installant des panneaux préfabriqués à l'extérieur du chantier, en préparant et en utilisant du matériel de soudage électrique, et en choisissant et en utilisant des électrodes précises.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4317.01 **Marquant l'emplacement des murs extérieurs** à l'aide d'un fil à plomb, d'un niveau à bulle d'air, d'un niveau laser, d'un cordeau traceur, d'une échelle, d'un échafaudage ou d'une plate-forme élévatrice motorisée en marquant à la craie, sur le plancher, la ligne des travaux à exécuter, en se référant au plan afin d'établir la ligne d'acier (ligne du rail du bas) sur la dalle et en l'aplombant par rapport à la sous-face afin de s'assurer d'une construction précise conformément aux directives des fabricants, aux spécifications architecturales, aux politiques et procédures de l'entreprise et à toute autre loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4317.02 **Marquant l'emplacement et installer des portes et des fenêtres** en utilisant des outils motorisés, des tournevis électriques de grande capacité, des dispositifs de fixation et un cordeau traceur, en fixant les lisses inférieur et supérieur et en installant des isolants thermiques et acoustiques ainsi que des dispositifs de flexion en charge aux endroits requis, en installant des colombages selon l'espacement requis et des cadres de porte et de fenêtre conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4317.0 ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER EXTÉRIEURS ET INSTALLER DU REVÊTEMENT (suite)

4317.03 **Couper et installer du revêtement extérieur** selon les dimensions requises et le fixer selon les méthodes de fixation appropriées conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4317.04 **Fabriquer et installer des sections sur le chantier** en fixant la lisse supérieur, en assemblant la cloison sur le chantier en installant notamment les cadres de portes et de fenêtres en revêtant l'extérieur, en redressant l'unité en place en la faisant glisser sur la lisse supérieure, en aplombant l'unité puis en la fixant sur la lisse du bas conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4317.05 **Installer des panneaux et des fermes fabriqués à l'extérieur du chantier** selon la ligne de référence, les cornières d'assemblage pour le soudage ou les autres dispositifs de fixation sur les lignes, en faisant soulever un panneau à l'aide d'une grue pour le mettre en place, en le boulonnant à la cornière d'assemblage à l'aide d'une clé dynamométrique, en calfeutrant et en scellant les joints, et en s'assurant que les panneaux sont alignés, aplombés et à niveau à l'aide d'un maillet en caoutchouc et de cales conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4317.06 **Préparer et utiliser du matériel de soudage électrique** pour le soudage à l'arc avec électrode enrobée et le soudage à l'arc sous gaz avec fil plein pour fixer divers composants structuraux conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4317.0 ÉRIGER DES COLOMBAGES D'ACIER EXTÉRIEURS ET INSTALLER DU REVÊTEMENT (suite)

4317.07 **Choisir et utiliser des électrodes précises** pour créer des joints de soudure de conception et d'épaisseur diverses conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4318.0 ÉRIGER DES COLOMBAGES EN ACIER DE FAIBLE ÉPAISSEUR ET INSTALLER DU REVÊTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Ériger des colombages d'acier de faible épaisseur et installer du revêtement pour la construction d'habitations en installant la charpente d'un plancher, en érigeant et en installant des murs, en utilisant des techniques de construction éconergétiques, en construisant et en installant des toits de pente égale, en construisant et en installant des toits de pente inégale et en installant des fermes préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4318.01 **Installer la charpente de plancher** en mettant en place des appuis et des poutres, en installant des solives avec des dispositifs de calage ou de contreventement, en prévoyant des ouvertures pour les escaliers et les fenêtres, en installant le revêtement à l'aide des dispositifs de fixation et des adhésifs appropriés, en s'assurant que le plancher et les ouvertures sont d'équerre, rigides et à niveau conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4318.02 **Ériger et installer des murs** en marquant les positions des murs sur le sous-plancher, en marquant les lisses du haut et du bas, en marquant et en installant le colombage, en coupant les composants pour les ouvertures, en étayant les murs, y compris en installant des dispositifs de calage et de contreventement, en s'assurant que les murs sont d'équerre et aplombés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4318.03 **Utiliser des techniques de construction éconergétiques**, en recourant notamment à des isolants et des pare-air, conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4318.0 ÉRIGER DES COLOBAGES D'ACIER DE FAIBLE ÉPAISSEUR ET INSTALLER DU REVÊTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS (suite)

4318.04 **Construire et installer des toits de pente égale** en marquant, en coupant et en installant des chevrons, des solives de plafond, des faîtes, des bordures d'avant-toit, en coupant et en installant des entraits retroussés et des lisses, en installant des voliges et des agrafes en H, en installant l'ossature des murs pignon et des sous-faces, en s'assurant que les chevrons sont coupés selon les tolérances permises des longueurs calculées et que tous les joints de la charpente sont étanches et solidement fixés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4318.05 **Construire et installer des toits de pente inégale** en marquant, en coupant et en installant des chevrons, des solives de plafond, des faîtes, des bordures d'avant-toit, en coupant et en installant des entraits retroussés et des lisses, en installant des voliges et des agrafes en H, en installant l'ossature des murs pignon et des sous-faces, en s'assurant que les chevrons sont coupés selon les tolérances permises des longueurs calculées et que tous les joints de la charpente sont étanches et solidement fixés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4318.06 **Installer des fermes (trusses) préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier** en marquant l'emplacement, en faisant soulever les fermes à l'aide d'une grue pour les mettre en place, en s'assurant qu'elles sont bien alignées, en marquant l'emplacement et en positionnant tout dispositif de contreventement, en installant des voliges, en installant l'ossature pour les sous-faces et les murs pignon, en s'assurant que les joints de toutes les fermes sont étanches, alignés et fixés solidement conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4319.0 INSTALLER DES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT DE PUITS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des systèmes de revêtement de puits en choisissant des composants métalliques convenant à des installations précises, en marquant l'emplacement et en installant des composants, en calfeutrant le périmètre et les joints et en installant des panneaux de finition extérieurs.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4319.01 **Choisir les composants métalliques convenant à des installations précises**, notamment à des fins ignifuges, d'atténuation du bruit ou d'installation mécanique, dont des coulisseaux de ventilation en J et C (J-Runners et C-Runners), des colombages en E et en I (E-Studs et I-Studs), des panneaux d'âme de ¾ po ou de 1 po et des matériaux de parement extérieur, conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4319.02 **Marquer l'emplacement et installer des composants** à l'aide des outils et des méthodes de fixation appropriés, en marquant d'abord, puis en coupant et en fixant les coulisseaux en J du haut et du bas, puis en coupant et en fixant les colombages en E, le panneau d'âme et les colombages en I conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4319.03 **Calfeutrer le périmètre et les joints** avec du calfeutrage antifeu, de la garniture et des rubans pour respecter la cote de résistance au feu, pour contenir la poussière et pour assurer un environnement étanche, et consulter les gens d'autres métiers et les inspecteurs avant de tout sceller conformément aux recommandations des fabricants, aux procédures et politiques du chantier ainsi qu'à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4319.0 INSTALLER DES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT DE PUITS (suite)

4319.04 **Installer des panneaux de finition extérieurs** (parement extérieur) en utilisant de l'adhésif ou des vis conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4320.0 INSTALLER DES ISOLANTS THERMIQUES, DES ISOLANTS ACOUSTIQUES ET DES COUPE-FEU

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des isolants thermiques, des isolants acoustiques et des coupe-feu en choisissant les isolants coupe-feu requis, en choisissant les méthodes de fixation, en installant des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique, en installant des pare-vapeur, en scellant des pare-vapeur, en installant des systèmes coupe-feu et en marquant l'emplacement, en fabriquant et en installant des chicanes (baffles).

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4320.01 **Choisir l'isolant thermique, l'isolant acoustique et le coupe-feu requis** en décidant des pare-vapeur à utiliser du papier d'aluminium, du papier goudronné, du papier Kraft, de l'isolant en natte sur support de papier, de la fibre de verre souple ou rigide, des couvertures isolantes ou de la mousse de polystyrène rigide pour assurer la résistance thermique et en choisissant de l'isolant acoustique comme du liège, des couvertures d'atténuation des bruits, du plomb ou des carreaux acoustiques conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4320.02 **Choisir les méthodes de fixation** comme la pose à pression, les adhésifs, l'agrafage ou des méthodes mécaniques (profilés en Z, soudage par points, crampons de fixation d'isolant, des profilés en C et des montants en T) conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4320.0 INSTALLER DES ISOLANTS THERMIQUES, DES ISOLANTS ACOUSTIQUES ET DES COUPE-FEU (suite)

4320.03 **Installer des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique** en utilisant un couteau universel et une scie à cloison sèche, en établissant le facteur R ou la catégorie de transmission sonore, en calculant la quantité de matériel requis pour convenir au degré précis d'isolation thermique ou acoustique et en remplissant adéquatement les orifices ou en fixant le matériel aux murs et aux plafonds conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4320.04 **Installer des pare-vapeur** de diverses épaisseurs d'aluminium ou de polyéthylène en fixant (en agrafant, en collant, en attachant ou en enveloppant) le matériau au bon côté de l'isolant et en les décalant adéquatement sur les joints (d'au moins deux pouces) en s'assurant qu'ils ne sont pas déchirés ou les réparer au besoin et installer un pare-vent autour des prises électriques conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4320.05 **Sceller des pare-vapeur** à l'aide d'un pistolet de calfeutrage ou d'un ruban en appliquant un cordon propre et continu de scellant sur le pourtour des murs, des cloisons, des plafonds et des ouvertures des prises électriques et des conduits de chauffage conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4320.06 **Installer des systèmes coupe-feu** comme du calfeutrage, de l'isolant en natte, des vaporisateurs, des dispositifs de calfeutrage et des dispositifs mécaniques en utilisant des pistolets de calfeutrage, des truelles, des coffrages et des pistolets de pulvérisation pour respecter la cote de résistance au feu appropriée et former un joint antifumée adéquat conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4320.0 INSTALLER DES ISOLANTS THERMIQUES, DES ISOLANTS ACOUSTIQUES ET DES COUPE-FEU (suite)

4320.07 **Marquer l'emplacement, fabriquer et installer des chicanes (baffles)** à des fins décoratives et anti-bruit ou surplombant le plafond en utilisant des méthodes d'installation et des dispositifs de fixation spécialement prescrits conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales, aux dessins techniques ainsi qu'à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4321.0 INSTALLER DES CLOISONS ET DE LA FOURRURE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des cloisons et de la fourrure en marquant les dimensions et l'emplacement des cloisons, en fixant des lisses de planchers et de plafonds, en choisissant des cadres de métal âmes creuses pour portes et fenêtres, en installant des poutres, en aplombant et en mettant à niveau, en installant des cadres métal âmes creuses, en installant des raidisseurs et des entretoises, en appliquant le fond de clouage et en disposant et en installant de la fourrure.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4321.01 **Marquer les dimensions et l'emplacement des cloisons** à l'aide d'un niveau laser, d'un niveau à bulle d'air, d'un fil à plomb, d'une échelle, d'un échafaudage ou d'une plate-forme élévatrice motorisée en consultant le plan, en marquant à la craie l'emplacement des lisses du bas, en reportant ces lignes sur le plateau et en marquant les ouvertures conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4321.02 **Fixer des lisse de planchers et de plafonds** bien alignés à l'aide des dispositifs de fixation recommandés conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4321.03 **Choisir des cadres métalliques creux pour portes et fenêtres** pour des ouvertures précises compatibles avec les lisses conformément aux spécifications architecturales.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4321.0 INSTALLER DES CLOISONS ET DE LA FOURRURE (suite)

4321.04 A**plomber et mettre à niveau** en mesurant la distance qui sépare les lisses afin de calculer la longueur requise pour les colombages métalliques, en coupant les colombages à cette longueur (en tenant compte de la flexion), en marquant l'emplacement des colombages et en les centrant, en plaçant les colombages debout dans les rails selon l'espacement approprié, en les vissant ou en les sertissant, en repérant et en encadrant les ouvertures et en mesurant, en coupant et en alignant les chevêtres et les seuils métalliques pour les ouvertures des portes et des fenêtres conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4321.05 **Installer des cadres de métal âmes creuses** en utilisant le dispositif adéquat pour les mettre à niveau et les aplomber, des ancrages à gaine de plomb, des vis de scellement, des clous et des chevilles, en les installant, les alignant, les aplombant, les plaçant d'équerre et les fixant dans les ouvertures de portes et fenêtres, en installant des tiges de renfort supplémentaires à ces ouvertures et en finissant par de la cloison sèche sur les chevêtres pour respecter la cote de résistance au feu conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4321.06 **Installer des raidisseurs et des entretoises** à l'aide des outils appropriés en insérant des profilés métalliques dans les ouvertures précoupées des colombages métalliques afin d'offrir un renfort horizontal conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4321.07 **Appliquer le fond de clouage** en utilisant un tournevis électrique et divers types de vis, en mesurant, en coupant et en installant un revêtement en bois ou en métal entre les colombages lorsqu'un support est requis pour les mains courantes, les porte-serviettes et d'autres articles fixés à la cloison sèche ou au plâtre conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4321.0 INSTALLER DES CLOISONS ET DE LA FOURRURE (suite)

4321.08 **Marquer l'emplacement et installer de la fourrure** en choisissant les matériaux requis et en l'installant avec des dispositifs de fixation conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4322.0 INSTALLER DES LATTES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Poser des lattes en installant divers types de profilés, des tiges et des tirants, de la fourrure et des profilés porteurs, en choisissant, en mesurant et en installant des lattes et en installant des accessoires de lattage.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4322.01 **Installer divers types de profilés** pour recevoir les lattes en utilisant des pinces coupantes et des cisailles à métaux, en choisissant les profilés requis, en marquant l'emplacement et en marquant les centres, en fixant les lisses du haut et du bas, en coupant et en fixant les profilés dans le haut et dans le bas, en encadrant les ouvertures, en fixant les lattes (grillage métallique, support d'enduit à stuc, etc.) sur un côté, en installant l'isolant et en fixant l'autre côté de la latte conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4322.02 **Installer des tiges et des tirants** en quantité suffisante pour soutenir la charge prévue en utilisant des coupe-boulons, des outils de pliage de tiges, des dispositifs laser, des niveaux d'eau et des lignes, en établissant la ligne de pliage, en déterminant le calibre requis pour les crochets et l'espacement pour la charge précisée, en installant des tiges selon la méthode appropriée et en les pliant à la hauteur précisée en s'assurant qu'ils sont plats et de niveau conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4321.0 INSTALLER DES LATTES (suite)

4322.03 **Installer de la fourrure et des profilés porteurs** en utilisant des traverses et des attaches en forme de selle, en installant des profilés porteurs principaux d'acier de 1½ po, en fixant les profilés porteurs aux tiges, en fixant des traverses de ¾ po aux profilés porteurs à angle droit et à 12 po du centre, et en coupant et en encadrant les ouvertures avec une scie à métal ou un outil de coupe de profilé conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4322.04 **Choisir, mesurer et installer des lattes** en les attachant, en les sertissant ou en les vissant, en recouvrant adéquatement les lattes en fil de fer, en respectant une orientation ou un motif et en décalant adéquatement les lattes de placoplâtre conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4322.05 **Installer des accessoires de lattage** comme des baguettes d'angle, des joints de dilatation, des renforts d'angles rentrants, des cimaises et diverses baguettes conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4323.0 INSTALLER DES PANNEAUX MURAUX SECS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des panneaux muraux secs en choisissant les panneaux de revêtement de dimensions adéquates, en déterminant le point de départ pour l'application des panneaux de revêtement, en disposant et en installant des panneaux muraux secs à revêtement de plomb ou de protection contre les rayons X, en installant des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes, en installant une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première, en installant des moulures et en calfeutrant des colombages, des joints et des lisses.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4323.01 **Choisir les panneaux de revêtement de dimensions adéquates** comme des panneaux pare-feu, hydrofuges, revêtus de plomb, standard ou revêtus d'aluminium conformément au cahier des charges ainsi qu'à tous les codes et dispositions législatives applicables.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4323.02 **Établir le point de départ pour l'application des panneaux de revêtement** en commençant par mettre les panneaux à niveau, puis en procédant de façon normale pour l'installation des panneaux de revêtement en les coupant selon les dimensions, en aménageant des ouvertures et en les fixant en place avec des vis de calibre précis, et en espaçant et en décalant les panneaux sur la partie arrière de la cloison conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4323.03 **Marquer l'emplacement et installer des panneaux muraux secs à revêtement de plomb ou de protection contre les rayons X** en utilisant des panneaux à revêtement de plomb non percés par des vis, autour des boîtes de distribution et des ouvertures, conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4323.0 INSTALLER DES PANNEAUX MURAUX SECS (suite)

4323.04 **Installer des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes** en utilisant une cloison sèche flexible ou un gabarit régulier et en le vissant en place selon l'espacement précisé conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4323.05 **Installer une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première** en échelonnant les joints et en entrant les vis à la bonne profondeur afin de respecter la cote de résistance au feu ou la catégorie d'insonorisation précise conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4323.06 **Installer des moulures** en utilisant une agrafeuse, des adhésifs avec un applicateur, outil d'installation de baguettes d'angle, un tournevis électrique ou une hache à cloison sèche, en mesurant, en coupant et en fixant les joints de retrait, les armatures d'angle et les moulures sur le panneau de revêtement conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales, aux dessins techniques et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4323.07 **Calfeutrer des colombages, des joints et des lisses** aux fins de protection contre les incendies, la poussière et la fumée et d'insonorisation en assurant un scellement étanche et complet conformément au cahier des charges et aux codes d'incendie.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4324.0 INSTALLER DES FORMES MOULÉES, DES FORMES COULÉES ET DU VERRE FORMÉ

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des formes moulées, des formes coulées et du verre formé en choisissant une méthode de fixation et de suspension, en plaçant de la fourrure pour installer des formes coulées et en installant des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4324.01 **Choisir une méthode de fixation et de suspension** de formes moulées, de formes coulées et de verre formé conformément au cahier des charges et aux conditions du chantier.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4324.02 **Placer de la fourrure pour installer des formes coulées** comme du fibre de verre en utilisant des perceuses, des meuleuses et des scies, en établissant la disposition et les dimensions précises et en préparant la charpente pour recevoir les formes moulées ou coulées, y compris en appliquant la fourrure et les supports, en s'assurant qu'ils sont de niveau et alignés conformément au cahier des charges, aux recommandations des fabricants et aux conditions du chantier.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4324.0 INSTALLER DES FORMES MOULÉES, DES FORMES COULÉES ET DU VERRE FORMÉ (suite)

4324.03 Installer des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé avec des adhésifs, des vis ou des boulons, ajuster les panneaux de sorte qu'ils soient d'aplomb, d'équerre et alignés avec précision et installer les joints de dilatation et les joints de retrait de sorte que les panneaux puissent prendre de l'expansion et se contracter conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et aux dessins techniques et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4325.0 INSTALLER DES SYSTÈMES DE PLAFOND

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des systèmes de plafond en déterminant et en choisissant un type de plafond et de composants, en choisissant et en installant des dispositifs de fixation et des tiges, en installant des ossatures pour plafonds suspendus, en choisissant et en installant des coffrages d'interruption suspendus et des sous-faces, en installant des panneaux muraux secs, des panneaux acoustiques et d'autres matériaux précis, en fabriquant et en installant des panneaux d'accès et en disposant et en installant des tasseaux, de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4325.01 **Déterminer et choisir un type de plafond et de composants** comme il est établi dans les plans des plafonds, y compris les élévations de plafond, la disposition des lumières, les sous-faces et les coffrages d'interruption conformément au cahier des charges et aux conditions du chantier.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4325.02 **Choisir et installer des dispositifs de fixation et des tiges** en déterminant l'espace requis pour un plafond précis et en fixant solidement les tiges conformément au cahier des charges, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4325.03 **Installer des ossatures pour plafonds suspendus** en mettant de niveau les moulures du périmètre et les profilés porteurs de 1 ½ po, en pliant les tiges, en installant les éléments comme les raccords en T principaux, les tés principaux, les tés de croisement, les moulures de plafond, les profilés en Z et les systèmes H et T de même que la construction porteuse, en aménageant des ouvertures pour les services et en ajustant le plafond d'équerre conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4325.0 INSTALLER DES SYSTÈMES DE PLAFOND (suite)

4325.04 Choisir et installer des coffrages d'interruption suspendus et des sous-faces avec des systèmes et des dispositifs de fixation appropriés conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4325.05 Installer des panneaux muraux secs, des panneaux acoustiques et d'autres matériaux précis avec de l'adhésif, des méthodes mécaniques, superposées ou amovibles conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4325.06 Fabriquer et installer des panneaux d'accès en déterminant la taille des panneaux, en traçant et en aménageant les ouvertures requises et en fixant solidement les panneaux en place conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4325.07 Marquer l’emplacement et installer des tasseaux, de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus en les fixant solidement à la structure à l'aide des dispositifs de fixation et des adhésifs adéquats conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4326.0 INSTALLER DES FAUX PLANCHERS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Installer des faux planchers en établissant leur disposition, en alignant des piédestaux métalliques réglables, en installant et en fixant des coulisseaux de grille métallique entre les piédestaux, en coupant et en installant des panneaux pour faux planchers dans la grille, en mesurant, en coupant et en collant des plinthes en vinyle moulées et en installant et en fixant solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4326.01 **Établir la disposition de faux planchers** en établissant l'élévation du plancher à l'aide d'un niveau laser conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4326.02 **Aligner des piédestaux métalliques réglables** sur le plancher en dalles et installer les composants du plancher comme les angles de périmètre, les barres stabilisatrices et les espaceurs conformément aux dessins d'atelier, aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4326.03 **Installer et fixer des coulisseaux de grille métallique entre les piédestaux** en utilisant des vis pour former la grille et vérifier régulièrement son alignement au fil de la construction, en réglant les piédestaux vers le haut ou le bas de manière à mettre de niveau la grille conformément aux dessins d'atelier, aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4326.0 INSTALLER DES DISPOSITIFS POUR FAUX PLANCHERS (suite)

4326.04 **Couper et installer des panneaux pour faux planchers dans la grille** avec un outil de levage à ventouse en disposant les grilles spéciales et les panneaux de ventilation aux endroits précisés conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4326.05 **Mesurer, couper et coller des plinthes en vinyle moulées** autour du périmètre du plancher conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4326.06 **Installer et fixer solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués** menant vers la surélévation et préparer le plancher pour les accessoires de services conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4327.0 ÉRIGER DES CLOISONS DÉMONTABLES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Ériger des cloisons démontables en préparant le travail, en installant des lisses préfinis, en marquant l'emplacement et en installant des cadres pour les ouvertures non finies, en installant des panneaux préfinis et en installant des composants, des moulures et des accessoires.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4327.01 **Préparer le travail** en déterminant le type de cloison, quels matériaux utiliser, l'emplacement et les procédures d'installation, y compris la répartition symétrique des panneaux et leur disposition, conformément aux plans architecturaux et au cahier des charges.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4327.02 **Installer des lisses préfinis** dans le haut et dans le bas ou adapter ceux-ci comme le requièrent des systèmes précis en utilisant les outils et les dispositifs de fixation adéquats conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4327.03 **Marquer l'emplacement et installer des cadres pour les ouvertures non finies** des fenêtres et des portes en utilisant les méthodes d'installation requises selon des systèmes précis conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4327.04 **Installer des panneaux préfinis** à l'aide des dispositifs de fixation recommandés en s'assurant que les panneaux sont d'aplomb conformément aux recommandations des fabricants, au cahier des charges et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4327.0 ÉRIGER DES CLOISONS DÉMONTABLES (suite)

4327.05 **Installer des composants, des moulures et des accessoires** comme des voliges, des moulures en J (aluminium, acier ou polyvinyle), des plinthes, des moulures de plafonds et de portes, des profilés pour vitrage, des cadres de portes, des dormants et des cornières préfinis conformément aux recommandations des fabricants, au cahier des charges et à toute loi applicable.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4328.0 ENROBER L'AMIANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Enrober l'amiante en détectant la présence d'amiante et en avisant les autorités, le cas échéant, en se protégeant et en protégeant les autres des dangers liés à l'amiante, en enlevant tout matériau en amiante lâche ou écaillé, en enrobant des poutres et des surfaces, en nettoyant les surfaces et en exécutant les procédures de nettoyage personnel requises.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

4328.01 **Détecter la présence d'amiante et aviser les autorités** et les gens de métier qui se trouvent sur le chantier de l'activité d'enrobage conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4328.02 **Se protéger et protéger les autres des dangers liés à l'amiante** en portant un appareil respiratoire approuvé ainsi qu'une combinaison et un masque jetables, en scellant la zone avec du revêtement de plastique, y compris les retours d'air, les conduites, les systèmes de traitement de l'air, les entrées de porte, les fenêtres et les veines des planchers, conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4328.03 **Enlever tout matériau en amiante lâche ou écaillé** et toute surpulvérisation et les placer dans un sac de plastique approprié bien identifié et fermé hermétiquement aux fins de transport conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

_____	_____	_____
Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

4328.0 ENROBER DE L'AMIANTE (suite)

4328.04 **Enrober des poutres et des surfaces** de cloison sèche en s'assurant que l'enrobage est étanche à l'air conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4328.05 **Nettoyer les surfaces** en passant l'aspirateur afin de ramasser toute poussière ou fibre d'amiante, en repliant le revêtement de plastique et en le jetant dans des sacs à poubelle appropriés, puis en passant une seconde fois l'aspirateur, en essuyant ou en nettoyant la zone complète conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

4328.06 **Exécuter les procédures de nettoyage personnel requises** conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

Date	Apprenti-e	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

Signatures

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

Signatures

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

Signatures

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTI OU L'APPRENTIE	
Nom (en lettres moulées)	
Signature	
Numéro d'assurance sociale	

Une fois l'acquisition des ensembles de compétences terminée, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice doit apposer sa signature en regard des énoncés de compétence appropriés. La norme de formation et la présente attestation doivent ensuite être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle. Toute documentation pertinente doit y être jointe.

Instruction en classe terminée : (preuve requise) Oui ( ) Non ( ) Sans objet ( ) (explication requise)

Heures de formation selon le contrat : Oui ( ) Non ( )

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR	
Nom de la société	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	
Nom du signataire autorisé (en lettres moulées)	
Signature du signataire autorisé	

À la fin de votre programme d'apprentissage, vous devrez communiquer ce Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie dûment signé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui confirmera l'achèvement du programme. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario. Pour en savoir plus, veuillez lire l'Avis de collecte de renseignements personnels, qui est mentionné dans la Table des matières du livret Normes de formation par l'apprentissage.

Ordre des métiers de l'Ontario ©